



## Erreur de frappe sur chassis

Par **regine95**, le **18/09/2008** à **11:52**

j'ai une erreur de frappe sur le moteur de ma voiture neuve

le concessionnaire me propose deux solutions :

soit de retappé le numéro erronné

soit de me racheter le véhicule en l'état et de m'en vendre un neuf moyennant dix pour cent de réduction

j'estime cette 2ème proposition un peu légère j'aurai souhaité un plus gros effort de la part du concessionnaire sachant que ce véhicule dans l'état actuel est invendable et qu'il y a vice caché

pourriez vous m'aider à négocier le prix de rachat du véhicule

dans l'attente et avec mes remerciements

Par **lawyer 57**, le **18/09/2008** à **12:14**

Bonjour,

Le concessionnaire a l'obligation de vous fournir un véhicule conforme.

En l'état ce n'est pas le cas, et donc il ne respecte pas son obligation.

Vous n'êtes en rien responsable de la situation et n'avez pas à en supporter le coût.

Votre concessionnaire doit reprendre ce véhicule et vous en livrer un exempt de tout vice, et

celà sans que vous n'ayez à déboursier d'argent.

S'il n'entend pas le faire, il faut faire une procédure en annulation de la vente et demander des dommages et intérêts pour non respect de ses obligations par le vendeur.

Dans ce cas, il convient au préalable de mettre en demeure votre vendeur de vous livrer un véhicule conforme, et ce par lettre recommandée.